

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 10 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés :** M. Sébastien LEMONNIER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** M. Vivek SINGH

**Date de convocation :** 3 septembre 2020

**Date d'affichage :** 15 septembre 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Votants : 28

**Délib. n°2020-063 : RH - modification du RIFSEEP**

Par délibération n°2018-076 du 08/11/2018, la commune a institué un nouveau régime de primes versées aux agents qui s'appelle le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le décret n° 2020-182 du 27/02/2020, relatif au régime indemnitaire, établit une équivalence provisoire avec des corps de l'État bénéficiant du RIFSEEP afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale (FFT) non encore éligibles puissent bénéficier du RIFSEEP.

Parmi les cadres d'emplois désormais éligibles au RIFSEEP, figurent les techniciens territoriaux. La commune compte dans ses effectifs un agent titulaire de ce grade.

L'attribution du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois concernés nécessite de prendre une nouvelle délibération.

Vu la délibération n°2018-076 du 08/11/2018,

Vu le décret n°2020-182 du 27/02/2020,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la délibération susvisée du 08/11/2018 relative à la mise en place du RIFSEEP afin de tenir compte de l'éligibilité du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Modifier la délibération n°2018-076 du 03/12/2018 comme suit :**

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Fonctions	IFSE	
			Montant plafond	Plafond réglementaire
Attaché territorial (A)	A1	Directeur	15 000 €	36 210 €
Secrétaire de mairie (A)	A2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	9 000 €	32 130 €
Technicien (B)	B1	Responsable de service	12 000 €	17 480 €
Rédacteur (B)	B1	Responsable de service	12 000 €	17 480 €
Adjoint administratif (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
	C3	Agent opérationnel	6 000 €	10 800 €
Adjoint du patrimoine (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
	C3	Agent opérationnel	6 000 €	10 800 €
Agent de maîtrise (C)	C1	Chef d'équipe	10 000 €	11 340 €
	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
	C3	Agent opérationnel	6 000 €	10 800 €
Adjoint technique (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
	C3	Agent opérationnel	6 000 €	10 800 €
ATSEM (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE :

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Fonctions	CIA	
			Montant plafond	Plafond réglementaire
Attaché territorial (A)	A1	Directeur	1 500 €	6 390 €
Secrétaire de mairie (A)	A2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	900 €	5 670 €
Technicien (B)	B1	Responsable de service	1 200 €	2 380 €
Rédacteur (B)	B1	Responsable de service	1 200 €	2 380 €
Adjoint administratif (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
Adjoint du patrimoine (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
Agent de maîtrise (C)	C1	Chef d'équipe	1 000 €	1 260 €
	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
Adjoint technique (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
ATSEM (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €

- **Dire que les autres dispositions de la délibération restent inchangées.**

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200063592-20200910-DELIB2020\_063-DE

Pour : 28

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

